académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs

éducation
nationale

**Circonscription
de Morteau**

Hélène FURNSTEIN
Inspectrice de
l'Éducation Nationale

Tél : 03 81 67 12 04

Mél. :
ce.ienm.dsden25@ac-besancon.fr

1 place de la Halle
BP 93117
25503 Morteau

Morteau, le 30 août 2021

Mme l'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
Mesdames, Messieurs les membres des RASED,

NOTE DE SERVICE n°1
Rentrée 2021/2022

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Membres des RASED,

C'est avec plaisir que je prends mes fonctions d'inspectrice au sein de la circonscription de Morteau. Cette nouvelle année s'inscrit sous le signe du renouvellement, puisque l'équipe accueille également deux nouveaux conseillers pédagogiques, madame Magali FAVRESSE et monsieur Jérémy ANDRE. Nous avons à cœur de vous rencontrer dès que possible et envisageons de nous rendre physiquement dans les écoles au courant de ce mois de septembre.

Bienvenue à celles et ceux qui rejoignent la circonscription ; je leur souhaite d'y trouver épanouissement professionnel et personnel. Je sais, après avoir échangé avec madame RAIERI, que les collègues déjà en place sauront se mobiliser pour leur permettre d'accompagner au mieux les élèves qui leur sont confiés.

Cette année encore, le contexte sanitaire reste préoccupant. Préoccupant parce qu'il sollicite de la part de chacun d'entre nous du temps et des efforts à poursuivre au quotidien. Garantir la santé de tous reste une priorité. C'est pourquoi je demande à tous les collègues de respecter et de faire respecter les règles sanitaires essentielles rappelées dans le protocole sanitaire (niveau 2-août 2021). Cependant, certains signes, des gestes bien ancrés, des habitudes bien maitrisées permettent d'aborder cette nouvelle année avec optimisme.

Renouvellement et optimisme pourraient devenir les enjeux de cette rentrée. Tout en œuvrant pour la réussite de tous les élèves, donnons la priorité à la lecture, à l'activité physique, et engageons nos élèves dans des projets motivants et dynamiques. Je sais pouvoir compter sur votre esprit d'équipe, votre créativité, le partage de pratiques et de ressources pour défier ces enjeux. Je tiens à vous assurer le soutien de l'ensemble de l'équipe de circonscription.

Excellente rentrée à tous, au nom de l'équipe de circonscription

1. ORIENTATIONS NATIONALES ET ENSEIGNEMENT

La circulaire de rentrée introduit le concept de *maison commune* pour l'école de la République et rappelle que l'année scolaire va permettre de consolider quatre dimensions essentielles de *notre maison commune* :

- l'école comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- l'école comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- l'école comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'école inclusive ;
- l'école comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Au niveau des apprentissages, je me permets de pointer trois priorités énoncées dans la circulaire : donner la priorité à la lecture, poursuivre le redressement en mathématiques et renforcer l'activité physique.
Lien institutionnel : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm

En ce début d'année, chacun veillera *à adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire*. Les évaluations Repères CP-CE1 seront des outils précieux, ainsi que les outils de positionnement mis à disposition des enseignants pour les autres niveaux.

- *Evaluations Repères CP et CE1*

La passation des épreuves est prévue **entre le lundi 13 et le vendredi 24 septembre 2021**. Les épreuves sont identiques à celles proposées en 2020/2021. La saisie pourra s'effectuer entre le 13/09 et le 1er/10.
Dans un second temps et avant les vacances de Toussaint, il sera impératif de **communiquer à l'ensemble des parents les résultats et les modalités d'accompagnement pour les élèves fragiles avec encore plus de bienveillance** que les années précédentes.

- *Programmes*

Rappel : Publication de nouveaux programmes de maternelle au BOENJS du 24/06/2021
Lien institutionnel : https://eduscol.education.fr/document/7883/download

2. L'EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets, vous apporter son aide et ses conseils tout au long de l'année.

Inspectrice de l'Education Nationale		
Hélène FURNSTEIN	helene.furnstein@ac-besancon.fr	03 81 67 12 04
Secrétaire		
Véronique BERNARD	ce.ienm.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 67 12 04
Conseiller Pédagogique de Circonscription		
Jérémy ANDRE	jeremy.andre@ac-besancon.fr	03 81 67 96 65
Magali FAVRESSE	magali.favresse@ac-besancon.fr	03 81 67 96 64
Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)		
Eric CHARDON (jeudi/vendredi)	eric.chardon@ac-besancon.fr	03 81 43 94 29
Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap		
Christophe DARD	christophe.dard@ac-besancon.fr	03 81 67 19 97 06 30 92 22 72

OUVERTURE DU SECRETARIAT ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h – 12h	8h– 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h– 12h
13h 30 - 16h 45	13h 30 - 17h15		13h 30 - 17h15	13h 30 - 16h 45

- Pour me rencontrer : prendre préalablement un rendez-vous auprès de Mme Bernard.
- La communication par messagerie électronique (adresse académique) est à privilégier. Toute communication téléphonique, porteuse d'une information importante, doit être confirmée par courrier.

- La messagerie professionnelle nominative doit être régulièrement consultée et utilisée pour toute communication professionnelle.
- Le courrier administratif adressé à l'IEN doit être transmis sous couvert du directeur de l'école.

SITE DE CIRCONSCRIPTION : http://morteau.circo25.ac-besancon.fr

Un espace sécurisé « directeurs » est mis à disposition des directeurs pour (re)trouver l'ensemble des documents. Les autres informations sont consultables par tous les personnels.

3. RESSOURCES HUMAINES

- Conseillers pédagogiques départementaux

Fonction	Nom	Téléphone	Courriel
CPD E.P.S	En attente de nomination		
CPD Education Musicale	Karine DUQUET	03 81 65 48 81	karine.duquet@ac-besancon.fr
CPD Arts visuels	Martin LORAFY Jean-Paul JORROT	03 81 91 81 48 03 81 51 75 24	martin.lorafy@ac-besancon.fr jean.paul-jorrot@ac-besancon.fr
CPD Langues	Béatrice RENAULT	03 81 65 48 81	beatrice.renault@ac-besancon.fr
CPD Numérique éducatif	Pascal MILLOT	03 81 65 48 50	pascal.millot@ac-besancon.fr
CPD Pré-élémentaire	Myriam PRETOT	03 81 65 48 75	myriam.pretot@ac-besancon.fr
CPC Mathématiques	Hervé GRANDPERRIN	03 81 65 48 52	herve.grandperrin@ac-besancon.fr

- RASED

Antenne	Ecole de rattachement	Coordonnées	Psychologue scolaire	Enseignant E	Enseignant G
Morteau	Ecole élémentaire Louis Pergaud	ce.rased.morteau.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 65 65		Cédric BOSSON	
Les Fins	Ecole élémentaire Pierre Bichet	ce.rased.les-fins.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 27 13		Hélène RIBOT PIETRY	Richard CUENOT
Maîche	Ecole élémentaire Louis Pasteur	ce.rased.maiche.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 44 31 88	Emmanuelle PARENT	Catherine PEGEOT	
La Chaux de Gilley	Ecole primaire	ce.rasedm.gilley@ac-besancon 09 67 89 35 39	Caroline COLIN	Sylvie TOURNIER	

- Collèges

Dénomination	Principal	Téléphone
Jean-Claude Bouquet - Morteau, Villers le Lac	M. Morel Mme Guyon (adjointe Morteau) M. Parisot	03 81 67 68 30 03 81 68 45 10
Mont-Miroir - Maîche	M. Finck M. Vieille Blanchard	03 81 64 09 23
René Perrot - Le Russey	En attente de nomination	03 81 43 82 12
Lucie Aubrac - Doubs	Mme Capristo Mme Defrasne (adjointe)	03 81 39 94 40

4. CALENDRIER DE RENTREE ET PREMIERES ECHEANCES

Mercredi 1/09 de 8h30 à 9h30	**Réunion des TR**
Mercredi 8/09 de 9h à 12h	**Réunion de rentrée des directeurs**
Jeudi 9/09 de 14h à 16h	**Réunion des membres du RASED**
Vendredi 8/10 ou samedi 9/10	**Election des parents d'élèves**

5. CONGÉS ET AUTORISATIONS D'ABSENCE

- *Congés maladie :* envoyer dans les 48 heures les volets 2 et 3 de l'arrêt de travail par mail de préférence – signaler la reprise d'activité ou la prolongation de congé de maladie dans les meilleurs délais, avant la date prévue.

- *Congés de maternité et de paternité :* prévenir dès que possible afin de faciliter la gestion des remplacements.

- *Demandes d'autorisation d'absence* : toute demande d'autorisation d'absence est étudiée au cas par cas. Les autorisations sont accordées ou refusées conformément à la circulaire N°2017-050 du 15 mars 2017. Elles seront systématiquement envoyées **(avant la date d'absence)** au secrétariat accompagnées d'un justificatif.

Absences de droit **https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENA0201858C.htm**
- fonctions publiques électives - mandat syndical - grossesse - mariage, pacs - décès ou maladie très grave du conjoint - garde d'enfant malade - cohabitation avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse - études, concours, examens professionnels, aménagement pour la rentrée - devoir de citoyenneté - fêtes religieuses …

- *Cas d'une urgence :* téléphoner au plus tôt au secrétariat et confirmer ensuite par écrit avec un justificatif.

6. CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des enseignants	Rentrée des élèves	Vacances de Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Pont de l'Ascension	Vacances d'été
01/09/2021	02/09/2022	23/10/2021 au 07/11/2021	18/12/2021 au 02/01/2022	12/02/2022 au 28/02/2022	16/04/2022 au 1er/05/2022	Le 27/05/2022 sera vaqué.	07/07/2022 (au soir)

7. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Elles se dérouleront vendredi 8 octobre ou samedi 9 octobre 2021. La commission électorale choisira l'une des deux dates pour organiser le scrutin en accord avec les fédérations de parents d'élèves présentes ou représentées au sein de l'école.

Le premier conseil d'école doit être réuni dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. Vous veillerez à organiser une réunion d'information préparatoire aux élections en début d'année scolaire.
Je vous rappelle que *« chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible, à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Ces situations sont très rares et il n'appartient pas à l'école d'effectuer des investigations à ce sujet ».*
Lien institutionnel https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2118127N.htm

8. OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

Les différents conseils, les formations pédagogiques, les Activités Pédagogiques Complémentaires font partie des obligations de service de chacun, titulaires d'une classe comme remplaçants.
Conformément à la *circulaire n°2013-019 du 04/02/2013* (obligations de service des personnels enseignants du premier degré exerçant dans les écoles), « *l'organisation des cent-huit heures annuelles de service fait l'objet d'un tableau de service ».*

OBLIGATIONS DE SERVICE (B.O. n°8 du 21/02/2013)			
36 h	**A.P.C.** *Activités Pédagogiques Complémentaires*	en groupe restreint	Maitrise des savoirs fondamentaux
24 h		en équipe	Identification des besoins Organisation dans l'école Articulation avec autres aides, PPRE
24 h	**Concertations**	en équipe	Conseils de maitres, de cycles Liaisons cycles, liaison collège Relations avec les parents Equipes éducatives Equipes de Suivi de Scolarisation
18 h	**Formations**	en présentiel	Animations pédagogiques Constellations Conférences Groupes de travail
6 h	**Conseils d'école**	en équipe	Une fois par trimestre

Si les équipes le souhaitent, les conseillers pédagogiques peuvent participer à certains conseils de cycle, pour accompagner des projets ou être forces de propositions.
Lien institutionnel : Circulaire N° 2013-017 du 06/02/13 : organisation du temps scolaire

9. FRÉQUENTATION ET ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

Le registre d'appel doit être quotidiennement renseigné. Un suivi vigilant de la fréquentation des élèves est indispensable. Toute absence doit être motivée et signalée. Dans le cas où l'école n'aurait pas été prévenue, l'absence d'un élève devra être immédiatement signalée aux personnes responsables de l'enfant. Au-delà de 4 demi-journées d'absences mensuelles non justifiées, une déclaration d'absentéisme doit être établie. (Art. R131-7 du Code de l'éducation)
Lien institutionnel : *Circulaire N° 2004-054 du 23 mars 2004 : fréquentation et absentéisme*

10. OBLIGATION SCOLAIRE

La loi N°2019-791 du 26/07/2019 pour une école de la confiance mentionne dans son article 11 que « L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ».
Chaque enfant doit donc être inscrit et fréquenter l'école maternelle dès ses trois ans ou être instruit à domicile. Pour les élèves de PS, une demande d'aménagement du temps de présence à l'école l'après-midi peut être élaborée à la demande des parents, l'objectif étant d'atteindre une scolarisation à temps plein (*cf annexe 6*).

11. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance doit s'exercer de manière effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire dans tous les lieux où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil.
Le tableau de service et le plan de surveillance doivent être affichés dans l'école **et transmis à l'inspection**.

12. SÉCURITE – ACCIDENTS

- *Mesures de sécurité*

Le **numéro d'urgence** dédié aux évènements justifiant la mise en œuvre du PPMS « attentat-intrusion » est toujours en vigueur : **07 76 11 27 50.**
Ce numéro, qui fonctionne 7 jours/7 et 24h/24, est utilisé pour informer les services académiques immédiatement après les services de secours (17 en cas d'attentat-intrusion, 112 pour les autres cas).

- *Les accidents scolaires*

L'imprimé de dossier d'accident scolaire est à télécharger sur le site de la circonscription. Il doit être transmis, complet, en trois exemplaires papier (dont l'original) à l'IEN (une copie vous sera renvoyée pour les archives de l'école et devra être conservée jusqu'à 3 ans après la majorité de l'élève).

13. SORTIES, VOYAGES SCOLAIRES, PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS

Pour un traitement optimal de vos demandes, je vous invite à respecter scrupuleusement les délais définis. Vous pouvez solliciter les CPC pour vous épauler sur l'élaboration des dossiers.

Demandes d'autorisation de sorties (régulières, occasionnelles, avec ou sans nuitée)	Utiliser les formulaires types. Veiller au respect des normes d'encadrement. Elaborer un projet pédagogique visant des apprentissages et leur réinvestissement.
Sorties régulières et occasionnelles sans nuitée	Soumises à la seule décision du directeur Information de l'IEN.
Sorties avec nuitée(s)	Soumises à la décision de l'IEN et de l'IA-DASEN

	EPS	Autre domaine
Agrément bénévole	Ski, cyclisme, natation: → J. ANDRE est référent →Les demandes d'agrément et de renouvellement seront envoyées au début de l'année. → Elles seront validées par l'IA-DASEN.	→ jusqu'à 3 séances : le projet pédagogique est rédigé par l'enseignant puis validé par le directeur (informer l'IEN). → au-delà de 3 séances : cf. agrément professionnel (ci-dessous)
Agrément professionnel (rémunéré)	*Une information sera transmise prochainement en cas de modifications réglementaires.*	

Pour toute question concernant les interventions de personnes extérieures à l'Education nationale au sein des classes et pour les procédures d'agrément, contacter les CPC.
Lien institutionnel : Circulaire N° 99-136 du 21/09/99 ; B.O. N° 2 du 13 janvier 2005 ; B.O. N° 29 du 18 juillet 2013 : organisation des séjours scolaires courts, des classes de découvertes, des sorties et voyages scolaires

14. PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

Pour les rendez-vous de carrière de 2021/2022, une note spécifique sera prochainement envoyée dans les écoles.

15. NUMEROS UTILES

- **BESANCON V – ASH** (Adaptation et Scolarisation des élèves en Situation de Handicap) : 03 81 65 48 61

- **CASNAV** (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) : 03 81 25 02 76
  - ➔ **Coordonnateur EANA** (Enfants Allophones Nouvellement Arrivés) : Mme Olivaux, 03 81 65 48 50
  - ➔ **Coordonnateur EFIV** (Enfant de Familles Itinérantes et du Voyage) : M. Caffarel, 03 81 65 48 50

- **S.A.P.A.D.** (Service d'Aide Pédagogique A Domicile pour les enfants malades, accidentés, déscolarisés) : 03 81 25 24 08, sapad25@c-besancon.fr

- **Santé scolaire :**
  - ➔ **Médécin scolaire conseiller technique de l'IA-DASEN :** Dr Risold-Faivre, 03 81 65 48 69
  - ➔ **Médecin scolaire de la circonscription :** Dr Perrard, 03 81 56 38 40 (collège de Valdahon), isabelle.perrard@ac-besancon.fr,
  - ➔ **Assistante sociale :** Mme Balandier, 03 81 65 48 66

- **N° Harcèlement** :
  - ➔ numéro national, 3020
  - ➔ numéro départemental, 0800 71 10 25
- **EMS** (Equipe Mobile Sécurité) **:** M Vercey, 03 81 65 74 18

16. ANNEXES – DOCUMENTS A RETOURNER

- **Le jour de la rentrée**

Annexe 1. Enquête de rentrée

- **10 septembre**

Annexe 2. Rapport de rentrée

- **Divers**

Annexe 3. Relevé de conclusions des conseils de cycle : en fin de période
PV du conseil d'école à l'issue de ce dernier.

N.B. : Le tableau de suivi des 108h (annexe 4), outil pour le pilotage de l'école, est à renseigner, à conserver à l'école et à produire en cas de demande.
L'annexe 5 (fiche de liaison) est à afficher en classe et à distribuer aux remplaçants.

L'IEN de circonscription, Hélène FURNSTEIN